

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

**2016 DPA 94** Réhabilitation avec extension en sous-sol du Carreau du Temple (3e) - Marché de travaux - Indemnisation de la société DBS.

**MM. Bruno JULLIARD et Jacques BAUDRIER, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe d'indemnisation de la société DBS dans le cadre des travaux de réhabilitation avec extension en sous-sol du Carreau du Temple (3e) ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'indemnisation de la société DBS dans le cadre des travaux de réhabilitation avec extension en sous-sol du Carreau du Temple (3e).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat de transaction correspondant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 67, nature 678, rubrique 411 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et ultérieurs, sous réserve d'une décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**

